

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

**Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Joachim  
siège en séance ordinaire ce 6 juillet 2020 à 20h par voie de vidéoconférence.**

Sont présents à cette vidéoconférence :

**M. Marc Dubeau, Maire**  
**M. Bruno Guilbault, Conseiller**  
**Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère**  
**M. Mario Godbout, Conseiller**  
**Mme Lucie Racine, Conseillère**  
**M. Lawrence Cassista, Conseiller**  
**M. Luc Bergeron, Conseiller**

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assistent également à la séance, par vidéoconférence : Mme Sylvie Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à titre de secrétaire d'assemblée.

- 1. OUVERTURE**
  - 1.1.** Séance du conseil adaptée à la situation du Covid-19.
- 2. ORDRE DU JOUR**
  - 2.1** Adopter l'ordre du jour.
- 3. PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1.** Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020.
- 4. TRÉSORERIE**
  - 4.1.** Approuver la liste des comptes à payer.
  - 4.2.** OMH – Adopter les états financiers 2019 et le budget 2020.
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 5.1.** Prolonger le mandat de l'auditeur de la municipalité – Pierre Racine CPA auditeur, CA.
  - ~~**5.2.** Autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente relative à la gestion en commun de l'Aréna de la Côte de Beaupré 1<sup>er</sup> janvier 2021 – 31 décembre 2030.(annulé)~~
  - 5.3.** Embauche d'une directrice générale et secrétaire-trésorière
  - 5.4.** Déléguer le pouvoir de dépenser à la directrice générale et secrétaire-trésorière.
  - 5.5.** Autorisation pour les signatures bancaires.
- 6. RESSOURCES HUMAINES**
  - 6.1.** Engagement d'une monitrice-accompagnatrice pour le camp d'été 2020.
- 7. TRAVAUX PUBLICS**
  - 7.1.** Acceptation de l'offre de services de CIMA pour préparer le dépôt d'une demande de subvention AIRRL pour la réfection du chemin du Cap-Tourmente Sud.
- 8. URBANISME**
  - 8.1.** Demandes d'approbation PIIA.
- 9. AFFAIRES NOUVELLES**
  - 9.1** Demande de La Grande Ferme
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

## 1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Marc Dubeau, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

101-20200706

### 1.1 SÉANCE DU CONSEIL ADAPTÉ À LA SITUATION DU COVID-19

**Considérant** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

**Considérant** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence soit jusqu'au 30 juin 2020;

**Considérant** l'arrêté ministériel numéro 2020-047 daté du 19 juin 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux vient modifier les règles sur la tenue des séances et de toute autre réunion au sein des organisations municipales;

**Considérant que** toute réunion séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**Considérant qu'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

**Il est proposé** par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'accepter que la présence soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

**Adoptée**

102-20200706

## 2. ORDRE DU JOUR

**Considérant que** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**Il est proposé** par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**Adoptée**

## 3. PROCÈS-VERBAUX

103-20200706

### 3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2020

**Considérant que** les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020.

**Considérant que** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**Il est proposé** par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020.

**Adoptée**

## 4. TRÉSORERIE

104-20200706

### 4.1. COMPTES

**Considérant que** le conseil prend acte de la liste des comptes à payer (Réf :205-111) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses de la

directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 6 juillet 2020;

**Considérant que** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim;

**Il est proposé** par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

**Adoptée**

105-20200706

#### **4.2. OMH –ADOPTER LE BUDGET 2020 ET LES ÉTATS FINANCIERS 2019**

**Il est proposé** par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'approuver le budget 2020 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) Côte-de-Beaupré et de contribuer financièrement au déficit de l'organisme au montant de 2 360\$ ainsi que d'approuver les états financiers 2019 présentant un surplus de 2 016\$ pour l'immeuble situé au 2, rue de la Noblesse à Saint-Joachim.

**Adoptée**

### **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

106-20200706

#### **5.1. PROLONGER LE MANDAT DE L'AUDITEUR DE LA MUNICIPALITÉ – PIERRE RACINE CPA AUDITEUR, CA**

**Considérant que** le mandat avec Pierre Racine, CPA auditeur, CA venait à échéance suite à la production des états financiers en date du 31 décembre 2019;

**Considérant que** la municipalité juge pertinent de prolonger jusqu'au 31 décembre 2020 le mandat de l'auditeur ;

**Considérant qu'il** y aura également un changement à la direction générale;

**Il est proposé** par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu de mandater Pierre Racine, CPA auditeur, CA pour réaliser, de manière non limitative, les travaux nécessaires à la réalisation des états financiers 2020 au coût de 15 147\$ outre les taxes, représentant une augmentation de 2% par rapport à 2019 tel que mentionné dans son courriel daté du 26 juin 2020.

**Adoptée**

#### ~~**5.2. AUTORISER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE À SIGNER L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION EN COMMUN DE L'ARÉNA DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021 – 31 DÉCEMBRE 2030 (ANNULÉ)**~~

107-20200706

#### **5.3. EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE - TRÉSORIÈRE**

**Considérant que** la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Anick Patoine, a quitté son poste depuis le 8 mai 2020 ;

**Considérant qu'une** offre d'emploi pour son remplacement a été publiée le 6 mai 2020 et que les personnes intéressées ont pu faire parvenir leur curriculum vitae jusqu'au 29 mai 2020;

**Considérant qu'un** comité de sélection a été formé parmi les membres du conseil et que celui-ci à effectuer une sélection et à passer des entrevues auprès de quatre (4) postulant(e)s sélectionné(e)s parmi les 14 candidatures reçues;

**Considérant que** le comité de sélection a fait un compte rendu aux autres membres du conseil sur le choix d'une candidate;

**Considérant que** des discussions entre monsieur Marc Dubeau, maire et Madame Nadia Duchesne ont été concluantes;

**Il est proposé** par Madame Lucie Racine et unanimement résolu de procéder à l'embauche de madame Nadia Duchesne comme directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité et ce, à partir du 10 juillet 2020 et que monsieur le maire Marc Dubeau soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail et les conditions d'emploi telles que convenues avec celle-ci.

**Adoptée**

108-20200706

#### **5.4. DÉLÉGUER LE POUVOIR DE DÉPENSER À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**Considérant que** le code municipal prévoit aux articles 961 et suivant la délégation du pouvoir de dépenser qui peut être accordée à la Direction générale de la Municipalité;

**Considérant que** le Conseil municipal a adopté le règlement #312-2007 le 19 décembre 2007 pour encadrer ce pouvoir de dépenser selon des règles de responsabilités et de fonctionnement bien précis;

**Considérant que** le Conseil municipal a adopté le règlement #409-2018 le 15 janvier 2018 modifiant le règlement #312-2007 afin d'augmenter le pouvoir de dépenser de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

**Il est proposé** par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu que le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire les dépenses et à effectuer les écritures comptables pour les dépenses prévues à la section 6 dudit règlement #312-2007.

**Adoptée**

109-20200706

#### **5.5. AUTORISATION POUR LES SIGNATURES BANCAIRES**

**Il est proposé** par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu que Madame Nadia Duchesne, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Joachim soit et est autorisée par le conseil municipal à signer les chèques, effets bancaires ainsi que les autres papiers légaux et officiels de la Municipalité à compter du 10 juillet 2020 en remplacement de Madame Anick Patoine;

De plus, monsieur le maire, Marc Dubeau, déjà autorisé par résolution du Conseil et madame Nadia Duchesne, directrice générale et secrétaire-trésorière sont également autorisés à signer pour retirer des fonds de la Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré, soit à l'épargne, soit au capital social si cela est jugé nécessaire.

**Adoptée**

#### **6. RESSOURCES HUMAINES**

110-20200706

##### **6.1. ENGAGEMENT D'UNE MONITRICE-ACCOMPAGNATRICE POUR LE CAMP D'ÉTÉ 2020**

**Considérant** la subvention autorisée par Emploi Canada pour une monitrice-accompagnatrice pour le camp d'été 2020 au montant de 3 668\$;

**Il est proposé** par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'autoriser l'embauche de Mme Anne-Sophie Dupont au poste de monitrice-accompagnatrice pour le camp d'été 2020 au salaire de 15.20\$/h à 40 heures par semaine durant un maximum de 8 semaines.

**Adoptée**

## 7. TRAVAUX PUBLICS

111-20200706

### 7.1 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE CIMA+ POUR PRÉPARER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AIRRL POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU CAP-TOURMENTE SUD

**Considérant que** la municipalité désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du volet AIRRL (accélération des investissements sur le réseau routier local) du PAVL (programme d'aide à la voirie local) pour la réfection d'une partie du chemin du Cap-Tourmente Sud;

**Considérant que** la municipalité a besoin d'une assistance pour la préparation de certains documents pour présenter la demande d'aide financière;

**Il est proposé** par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu que la municipalité accepte l'offre de services professionnels de CIMA+ au montant de 35 000\$ outre les taxes pour réaliser le mandat qui consiste à préparer les documents à déposer avec la demande d'aide financière et de réaliser les plans et devis des travaux de renforcement d'une partie du chemin du Cap-Tourmente Sud.

Adoptée

## 8. URBANISME

### 8.1. DEMANDES D'APPROBATION PIIA

112-20200706

#### 8.1.1. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-497, AVENUE ROYALE

**Considérant** que le propriétaire souhaite procéder à des travaux de remplacement et d'agrandissement d'une composante extérieure du bâtiment principal sis au 497, avenue Royale ;

**Considérant** que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale ;

**Considérant** qu'il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- Démolir la galerie 4'X4' en cour arrière attenante à la résidence;
- Construire une nouvelle galerie de 8'X16' couverte d'un toit;
- Matériaux : Toiture en tôle prépeinte (gris bleu), galerie, garde-corps et poteaux en bois traité, finition au bas de la galerie en tôle prépeinte.

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés;

**Il est proposé** par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne les travaux de remplacement et d'agrandissement d'une composante extérieure du bâtiment principal sis au 497, avenue Royale.

Adoptée

113-20200706

#### 8.1.2. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-485, AVENUE ROYALE

**Considérant** que le propriétaire souhaite procéder à des travaux d'agrandissement et d'ajout d'un bâtiment accessoire au bâtiment principal sis au 485, avenue Royale;

**Considérant** que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale ;

**Considérant** qu'il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- Agrandissement du bâtiment principal de 4m X 6,1m à partir du mur arrière du bâtiment principal, le long de la rue du Moulin;
- Ajout d'un bâtiment accessoire de 5,1m X 6,1m annexé à l'agrandissement du bâtiment principal;
- Hauteur des nouvelles constructions 6m;
- Matériaux : Toiture en tôle prépeinte (rouge) et revêtement extérieur en tôle prépeinte (blanche). Cadrage des fenêtres et de la porte de garage rouge. Porte de garage blanche avec fenêtre.

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver les relations historiques entre l'orientation des parcelles et l'implantation des bâtiments sont respectés et que les critères et objectifs visant à conserver les caractéristiques associées aux types de bâti, à harmoniser les nouvelles constructions au paysage architectural et à assurer la compatibilité des bâtiments commerciaux avec l'ensemble du tissu sont également respectés;

**Il est proposé** par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne les travaux d'agrandissement et d'ajout d'un bâtiment accessoire au bâtiment principal sis au 485, avenue Royale;

**Adoptée**

114-20200706

### 8.1.3. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-522 À 526, AVENUE ROYALE

**Considérant** que les propriétaires souhaitent procéder à des travaux de rénovation et transformation du bâtiment principal sis au 522 à 526, avenue Royale ;

**Considérant** que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale ;

**Considérant** qu'il est proposé de procéder au remplacement la porte-jardin sur le mur arrière de la résidence par une porte-patio en PVC ou en acier et d'ajouter des cadrages de bois aux portes d'entrée en façade ainsi qu'aux fenêtres en façade.

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés;

**Il est proposé** par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne les travaux de rénovation et transformation du bâtiment principal sis au 522 à 526, avenue Royale.

**Adoptée**

## 9. AFFAIRES NOUVELLES

115-20200706

### 9.1. DEMANDE DE LA GRANDE-FERME

**Considérant que** La Grande Ferme désire publiciser de nouvelles activités (visite guidée et repas préparés);

**Considérant que** La Grande Ferme demande à la municipalité de défrayer les coûts pour la production d'affiches;

**Il est proposé** par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat de trois (3) impressions numériques en format 36 x 48 collées sur coroplast au coût de 125\$ outre les taxes tel que présenté à la soumission de Normand Desrochers du 2 juillet 2020.

**Adoptée**

## 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont été invités à poser leur question par courriel à l'adresse suivante : [secretariat@saintjoachim.qc.ca](mailto:secretariat@saintjoachim.qc.ca). L'invitation a été faite via Facebook, le site Internet et la transmission d'une infolettre aux abonnés.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim déclare qu'elle n'a reçu aucune question adressée au conseil municipal.

**116-20200706**

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Il est proposé** par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu de lever l'assemblée du 6 juillet 2020 à 20h10.

**Adoptée**

Je, Monsieur Marc Dubeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Président

Secrétaire

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Marc Dubeau, maire

Sylvie Tremblay, directrice générale  
et secrétaire-trésorière par intérim